



MARCHÉS DE FOURNITURES : DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (D.E.A.)

DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (D.E.A.)

Sans réanimation immédiate, seuls 8% des victimes d'arrêt cardiaque en réchappent, alors que les chances de survie peuvent dépasser 60% si la victime bénéficie, avant l'arrivée des secours spécialisés, de massages cardiaques et d'une défibrillation précoce.

Depuis 2006, le département Santé organise des marchés de DEA afin de négocier des tarifs préférentiels pour les communes, CPAS, zones de polices, écoles, associations et groupements soumis à la loi sur les marchés publics.

Ce marché court jusqu'au 29 avril 2019. Le marché a débuté le 29 avril 2016 pour une période de 3 ans. Les futurs adhérents devront dès lors attendre le marché suivant pour pouvoir en bénéficier.

Le 25 mars 2016, le Collège provincial a désigné la firme ZOLL INTERNATIONAL HOLDING NV pour l'acquisition du lot « DEA » qui contient :

- un défibrillateur externe automatisé ;
- une housse de transport ;
- un kit de rasage ;
- une batterie ;
- deux paires d'électrodes adultes.

La société DEFIBRION BV a été désignée pour fournir les armoires de protection avec système d'alarme intégré (non relié au 112).

En complément, la Province de Liège offre notamment, par pack commandé, une journée de formation à l'utilisation d'un DEA pour une personne, dispensée par l'école provinciale d'aide médicale urgente du département Formation, seule école agréée pour la formation de Secouristes-Ambulanciers en province de Liège.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.provincedeliege.be/dea

COMMENT ADHÉRER AU MARCHÉ ?

Le bénéficiaire potentiel doit avoir signé la convention d'adhésion unique permettant d'adhérer à la Centrale d'achat.

Période de validité du marché : jusqu'au 28/04/2019.

CONTACT

🏠 Département Santé
Cellule DEA

📍 Quai du Barbou, 4
4020 Liège

☎ 04/279.79.20

@ dea@provincedeliege.be